

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE
CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Enquêtrices et enquêteurs prix en grève : solidarité !
Pour un statut et des rémunérations correctes
pour toutes les enquêtrices et enquêteurs de l'Insee

Des enquêtrices et enquêteurs prix en grève depuis le 7 novembre

Les enquêtrices et enquêteurs prix ont commencé le 7 novembre un mouvement de protestation très largement suivi, en relevant partiellement les prix des produits frais et des carburants.

Leurs revendications portent principalement sur le salaire prévu dans le cadre du futur statut des enquêtrices et enquêteurs, et sur la stabilisation de leur rémunération actuelle.

Seules les enquêtrices et enquêteurs prix ont pu faire l'estimation de leur futur salaire, leur travail étant régulier tous les mois. Or pour elles et eux, la perte de salaire se situerait entre 20% et 40%!

Les enquêtrices et enquêteurs ménages n'ont pour l'instant aucune idée de ce montant, l'estimation de leur quotité de travail étant particulièrement difficile à évaluer.

La direction de l'Insee répond qu'elle mettra en place une prime différentielle pour gommer la baisse de salaire. Mais cela impliquerait le gel du salaire nominal et donc une perte de pouvoir d'achat pendant de très longues années.

Lors d'une première rencontre le 23 novembre, la direction a refusé toute négociation et rejeté toutes leurs revendications :

- sur la question de la rémunération, renvoi au 17 janvier, date prévue de réunion sur le statut enquêteurs;
- refus de stabiliser dès aujourd'hui le salaire mensuel des enquêtrices et enquêteurs prix, mesure pourtant facile à mettre en place (voir encadré).

Les enquêtrices et enquêteurs prix ont donc décidé de poursuivre et d'amplifier leur mouvement.

Alors que des réunions annuelles d'enquêteurs ont lieu dans les DR, leurs collègues des enquêtes ménages examinent la question de les rejoindre dans leur mouvement revendicatif.

Des négociations longues et difficiles pour un nouveau « statut »

Après 20 ans de combat, le ministère s'était enfin engagé en octobre 2009 à transformer les emplois de vacataires enquêteurs en emploi contractuels, offrant de meilleures garanties d'emploi et de protection sociale.

C'est ainsi que depuis le printemps 2010, des séances de négociations ont lieu entre syndicats et représentant-e-s des enquêteurs et la direction de l'Insee.

Ces séances de négociations, que la direction souhaitait clore en début d'année 2012, ont apporté certaines améliorations, principalement d'ordre administratif : jours de congés, principe d'application d'une grille salariale indicée (et donc de l'évolution du salaire avec l'ancienneté)...

Les 150 enquêtrices et enquêteurs prix sont, pour la plupart, des vacataires payé-e-s au relevé de prix (certaines enquêtrices fonctionnaires réalisent encore ce travail). La moitié d'entre elles et eux réalisent également des enquêtes auprès des ménages.

Ils ont une charge de relevés de prix mensuelle quasi-constante.

Pourtant, en 1997, l'Insee a inventé un système de rémunération où l'administration se réserve le droit de payer ou non les relevés faits, ce qui modifie la paie d'un mois à l'autre.

Cette pratique, qui génère des tensions importantes entre enquêtrices et bureaux des prix, n'a plus aucun sens au moment où la Fonction Publique organise la contractualisation des non-titulaires.

Pourtant l'Insee refuse de mensualiser les enquêtrices-prix en attendant la mise en place du nouveau cadre d'emploi. Incompétence ou volonté d'humilier ?

Des propositions salariales insuffisantes

Cependant le problème du salaire, majeur, est conflictuel depuis le début. La proposition de salaire faite par l'Insee est de 1 120 € nets (temps plein) pour un-e débutant-e, c'est à dire le Smic.

Le revenu est effectivement un peu meilleur avec l'ancienneté et le reclassement : 1 424 € nets pour 25 ans d'ancienneté, mais compte tenu de la pyramide des âges, seul-e-s 5% peuvent y accéder !! (et pas pour longtemps, car ils ont rarement commencé leur carrière d'enquêteurs à 20 ans!).

Plus des trois quarts du réseau a moins de 15 ans d'ancienneté : pour eux, le revenu net serait compris entre 1 120€ et 1 264€ net pour un temps plein. Or, c'est aussi chez celles et ceux qui ont moins de 15 ans d'ancienneté que la quotité de travail est la plus basse : ils rassemblent plus des trois quarts de ceux qui travaillent à moins d'un mi-temps. Au final, le revenu salarial net ne permettrait pas de vivre décemment.

Comment la direction compte-t-elle recruter et fidéliser de futurs collègues enquêtrices et enquêteurs avec de telles propositions pour un métier demandant disponibilités et horaires de travail tard le soir et le samedi !

Comme pour les revendications sur l'amélioration des carrières des agents, en particulier C et B (8^{ème} échelon pour les C, concours de B en A etc.), la direction oppose un refus catégorique.

Nos organisations syndicales organiseront des collectes de solidarité afin de permettre aux enquêtrices et enquêteurs en mouvement de tenir sans perte salariale trop importante et obtenir au plus vite de meilleurs conditions pour le nouveau statut.

Soutenons nos collègues enquêtrices et enquêteurs en grève !

Le statut actuel des enquêtrices et enquêteurs pigistes

Ils sont près de 1 000 en métropole et dans les Dom. 83% d'entre eux sont des femmes. Ils ont plus de 10 ans d'emploi dans le métier d'enquêteur Insee, même si leur embauche se fait enquête par enquête. Ils réalisent des enquêtes auprès des ménages ou des relevés de prix.

Ils sont payés à la pige et un système, le « 60/40 » transforme une partie de leur salaire en frais de déplacements, ce qui est un préjudice pour leur protection sociale. De fait, ils n'ont pas droit à de réels congés maladie, au risque de voir leurs revenus très largement amputés. Leur retraite est minimaliste.

Leur salaire médian en 2009 était de 850 € mensuels. Les 10% des salaires les plus bas sont inférieurs à 416€ mensuels, tandis que seuls 10% des enquêteurs ont touché plus de 1 441€ nets mensuels.

(Ces sommes sont celles perçues pour la rémunération du travail. A ne pas confondre avec le montant figurant sur les feuilles de salaire, qui inclue les remboursements de frais de déplacement.)